

## AMENDEMENT



### EN APPLICATION DE L'ARTICLE 14 DU REGLEMENT INTERIEUR

AMENDEMENT AUX RAPPORTS SOUMIS A L'EXAMEN DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Séance du Conseil municipal du** : 8 juillet 2020
- **Amendement déposé par le groupe d'élus** : Mieux vivre à Tassin la Demi-Lune
- **N° de rapport** : 23
- **Date de dépôt** : 3 juillet 2020
- **Défendeur en séance** : Mme Martine ESSAYAN
- **Amendement n°1 au rapport 23**

### Exposé sommaire

Le groupe Mieux vivre à Tassin la Demi-Lune accueille favorablement la création d'un comité consultatif Vélo. Pour autant, bien que la question des déplacements cyclistes soit importante, elle ne peut pas être traitée indépendamment des autres modes doux au risque d'opposer les usages.

Nous proposons donc que ce comité consultatif soit renommé en "Comité consultatif modes doux".

### Amendement

Dans l'ensemble de la délibération, ainsi que dans la Charte en annexe, remplacer « Comité consultatif vélo » par « Comité consultatif modes doux ».

## AMENDEMENT



### EN APPLICATION DE L'ARTICLE 14 DU REGLEMENT INTERIEUR

AMENDEMENT AUX RAPPORTS SOUMIS A L'EXAMEN DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Séance du Conseil municipal du** : 8 juillet 2020
- **Amendement déposé par le groupe d'élus** : Mieux vivre à Tassin la Demi-Lune
- **N° de rapport** : 23
- **Date de dépôt** : 3 juillet 2020
- **Défendeur en séance** : M. Franck-Alain JOLY
- **Amendement n°2 au rapport 23**

### Exposé sommaire

Afin d'être pleinement représentatif des différents modes de déplacements doux, il est proposé que le Comité consultatif modes doux intègre dans sa composition des représentants d'associations défendant les droits des piétons, d'usagers des transports en commun, ainsi que des représentants des conseils de quartier et des services de la Métropole de Lyon en charge de la compétence voirie.

### Amendement

Dans la délibération, ainsi que dans la Charte en annexe, ajouter les termes suivants (distingués par une police italique gras) :

Le Comité est composé de : [...]

De 2 représentants pour chacune des associations suivantes (***1 titulaire et 1 suppléant***) :

- Tassin Vélo
- Cyclo Team 69
- ***Les Droits du Piéton***
- ***Déplacements citoyens, association d'usagers des TCL***

***Ainsi que d'un agent en charge des déplacements et de la voirie à la Métropole de Lyon et des référents de chaque conseil de quartier de la commune.***

## AMENDEMENT



### EN APPLICATION DE L'ARTICLE 14 DU REGLEMENT INTERIEUR

AMENDEMENT AUX RAPPORTS SOUMIS A L'EXAMEN DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Séance du Conseil municipal du** : 8 juillet 2020
- **Amendement déposé par le groupe d'élus** : Mieux vivre à Tassin la Demi-Lune
- **N° de rapport** : 23
- **Date de dépôt** : 3 juillet 2020
- **Défendeur en séance** : Mme Laurence du VERGER
- **Amendement n°3 au rapport 23**

### Exposé sommaire

Dans la délibération, il est indiqué que la municipalité veut ouvrir le Comité consultatif modes doux à *"4 citoyens intéressés par le développement des mobilités actives et résidant sur la commune"*.

Si nous sommes heureux de constater que la démocratie participative va pouvoir s'exprimer, il apparaît toutefois plus logique que les citoyens en question ne soient pas désignés par le Conseil municipal mais par tirage au sort. Nous vous proposons donc de respecter une véritable représentation citoyenne en reformulant la délibération et la partie de la charte correspondant comme suit.

### Amendement

Dans la délibération, ainsi que dans la Charte en annexe, nous proposons de retirer les noms indiqués et d'ajouter les termes suivants (distingués par une police italique et gras) :

« De 4 citoyens intéressés par le développement des mobilités actives et résidant sur la commune. ***Ces citoyens seront tirés au sort parmi une liste de citoyens volontaires suite à un appel à candidatures lancé à l'échelle de la commune, tirage au sort qui sera effectué par deux conseillers municipaux issus du groupe majoritaire et d'opposition.*** »